

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le 20 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H40 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M. BOUSCHON, S. CIVIER, B. DE FOMMERVAULT (proc de G. JALADE), P. GAILLARD, B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC. COURT, L. BUFFET (proc de G. SAUCLES), JY. PONTHER, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL (proc de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOILLIERE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA (proc de A. BASTIDE), J. SEBASTIEN, S. REYNIER, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON (proc de J-C FLORY), R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA), P. MANENT.  
Mesdames MC SAUSSAC (proc de G.DOZ), M. ALLAMEL, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. FAURE (proc de J. DURIEU), C. SUCHET (proc de F NOGIER), MF. MARTIN (proc de C. PASTRE), D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55  
Présents : 35  
Procurations : 15  
Votants : 50  
Absents : 5

Date de convocation : 14/02/2020

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs A. LOYET, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, A. CHIRAUSSSEL et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

**Objet** : Soutien au projet Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) porté par l'ANPAA-2020.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) est un dispositif issu de la Circulaire DGS-DGAS n° 2002/145 du 12 mars 2002, visant la création de lieux susceptibles d'accueillir des jeunes de 12 à 25 ans rencontrant diverses difficultés : conflits familiaux, mal être, échec scolaire, conduites à risque, violences, délinquance, fugue, errance...

La tranche d'âge concernée par le PAEJ correspond à un double constat :

- 12 ans car le passage en collège est facteur de perturbation pouvant faire émerger des difficultés de nature adolescente ;
- 25 ans est, en général, justifié par l'accès à l'autonomie financière (pour mémoire, l'âge d'ouverture des droits au RSA est de 25 ans).

La croissance de l'activité des différents services sociaux et médico-sociaux portés par l'A.N.P.A.A. 07 (Association Nationale de Prévention en Addictologie et Alcoologie) a rendu nécessaire la proposition d'un service à destination des jeunes.

Il s'agissait en effet de répondre aux demandes des partenaires auprès desquels les équipes interviennent dans le cadre des actions de prévention (en collèges, lycées, centres de formation...), ainsi qu'à celles des jeunes désireux d'être informés, orientés ou accompagnés dans leurs démarches de résolution de problématiques psycho-sociales.

La création des PAEJ est donc intervenue en réponse à ces demandes afin d'offrir un service s'adaptant aux problématiques des jeunes (vie familiale, vie affective, phobies scolaires...), de leur entourage (parents notamment) et les aider dans leur dynamique éducative et parentale.

Sa mission d'accueil et d'écoute se complète d'une mission d'accompagnement pour chaque adolescent ou jeune adulte accueilli. Cet accompagnement est personnalisé et considère autant les aspects psychologiques et sociaux de la personne.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200220-DEL20022020-  
29B-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020

L'accompagnement peut être d'intensité variable en fonction de la difficulté rencontrée par l'adolescent ou le jeune adulte. Le rythme de l'accompagnement prend en compte les attentes du jeune et sa temporalité. Si la situation du jeune le justifie, le Point Accueil Ecoute Jeunes propose une orientation adaptée aux besoins du jeune vers les dispositifs de droit commun en matière de protection, de soins, d'insertion sociale ou professionnelle, d'hébergement, de logement ...

L'A.N.P.A.A. 07 est gestionnaire de 2 PAEJ, sur Annonay et Tournon. Le PAEJ à Aubenas avait été fermé début 2018 faute de financements suffisants. Un projet de réouverture en 2020 est en cours grâce à la volonté de la DDCSPP. Aujourd'hui, l'augmentation des subventions accordées par la DDCSPP permet d'entrevoir une réouverture du PAEJ sur Aubenas mais à condition pour l'ANPAA de bénéficier de co-financement de la collectivité.

#### Retour sur l'activité du PAEJ en 2017 :

La fréquentation s'élevait pour le territoire d'Aubenas pour 2017, dernière année de fonctionnement en année pleine du PAEJ à 43 personnes vues, 38 jeunes et 5 "entourages" dont 36 personnes issues de la Communauté de communes.

Majoritairement le public est âgé de 12 à 18 ans (30 sur 38). L'Education nationale est la première institution à orienter des jeunes, suivi des parents (29 orientations sur 38). Pour les jeunes, la répartition était de 14 garçons et 24 filles.

L'activité des PAEJ s'inscrit dans un travail multi partenarial. De par un travail en prévention mis en place depuis longtemps, les établissements scolaires et l'ANPAA travaillent en collaboration étroite. De même, le Point Information Jeunesse fixe-itinérant, l'ADSEA, la Mission Locale et l'IREPS sont des partenaires réguliers de l'ANPAA 07.

Ce travail de partenariat a abouti en 2019 à l'organisation conjointe d'une manifestation à l'intention des jeunes, « Club M'Aide, un village bien-être » qui a eu lieu en Octobre 2019 sur la commune de Saint-Privat.

Il s'agissait d'un événement de santé ambitieux, festif et attractif avec et pour les jeunes sous forme de village. Les activités proposées étaient adaptées en fonction des ressources et acteurs locaux. C'est également un lieu où les jeunes pouvaient s'exprimer, échanger sur la prévention des addictions et sur la manière dont ils souhaitent que l'on s'adresse à eux dans les actions de prévention. Le souhait était aussi que les jeunes puissent repérer les structures pouvant les accompagner en cas de besoin.

Suite à la réussite de cet événement multi partenarial, la CCBA souhaite soutenir l'ANPAA dans la mise en place d'un Point Accueil Ecoute Jeunes sur son territoire. Ce service fera le lien avec les établissements scolaires mais aussi le PIJ itinérant, l'association ADSEA et la Mission locale que nous finançons.

#### L'organisation du service pour 2020 :

Organisé en 2019 sur Annonay et Tournon, le service se déploierait en 2020 sur 3 lieux :

ANNONAY	TOURNON-SUR-RHONE	AUBENAS
- Locaux de l'A.N.P.A.A. 07 63 av de l'Europe	- Locaux de l'AN.P.A.A. 07 Impasse Junique	- Locaux de l'AN.P.A.A. 07 Carrefour du Ponson

L'A.N.P.A.A. 07 mobiliserait sur cette action une équipe pluridisciplinaire composée de :

- 3 Secrétaires médico-sociales chargées de l'accueil physique et téléphonique et de la saisie administrative ;

- 3 Travailleurs sociaux qui interviennent dans l'accompagnement du jeune, facilitent le lien avec les partenaires (sociaux et médico-sociaux, associatifs ou institutionnels) et mobilisent les outils d'aide sociale (accès au logement, à certaines aides financières notamment) ;

- 4 Psychologues qui s'attachent à dénouer les problématiques apportées par le jeune ou l'entourage (via l'entretien individuel ou des outils de médiation si besoin), et travaillent à favoriser le développement d'un fonctionnement psychique autonome

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200220-DEL20022020-  
29B-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020

Sur chacun des sites, des plages horaires d'accueil dédiées sont affectées le mercredi, entre midi et deux et en fin de journée pour permettre aux parents qui travaillent d'accompagner leur enfant. Toutefois, le service donne la possibilité aux jeunes d'être reçus en dehors de ces temps s'ils en font la demande.

Le service est ouvert toute la semaine, via un accueil téléphonique ou physique assuré au secrétariat.

Sur le site d'Aubenas, seront affectés :

- ✓ 0.11 ETP de travailleur social ;
- ✓ 0.12 ETP de psychologue

Cela permettra d'augmenter le temps d'ouverture d'environ 1H30, soit 8H30 d'accueil en moyenne pour les jeunes.

Ventilation prévisionnelles des effectifs par fonctions et par sites pour 2020 :

Annonay	Conseillère E.S.F.	COULAUD	Vanessa	0,2
	Secrétaire	DASTE	Anais	0,1
	Psychologue	FAURE	Alycia	0,2
Aubenas	Secrétaire	CROZE	Corinne	0
	Educatrice Spécialisée	FANGET	Julie	0,1
	Psychologue	FAURE	Muriel	0,1
Tournon	Assistante sociale	CHEYNE	Maeva	0,3
	Psychologue	GRAND NEEL	Charlotte	0,27
	Psychologue	LUXEMBOURGER	Marion	0,1
	Agent de bureau	PANCRACE	Beatrice	0,2
Coordination	Cheffe de service	DE CILLIS	Miria	0,08
	Comptable	DUMAS	Coralie	0,09
	Directeur	MURAND	Guillaume	0,03
<b>Total</b>				<b>1,77</b>

Le coût total prévisionnel du projet (fonctionnement) s'élève pour 2020 à 102 757 €.

Ce projet est soutenu en 2020 par :

- FIPD	5 800 €
- DDCSPP	40 457 €
- Mildeca	5 000 €
Département(s) : Ardèche	3 500 €
Arche Agglo	29 000 €
Communauté de communes Bassin d'Aubenas	3 000 €
- CCAS Annonay	2 000 €
- CCAS de Tournon	2 500 €
- CCAS d'Aubenas	2 000 €
- CAF	9 500 €
<b>Total recettes</b>	<b>102 757€</b>

En contrepartie, l'ANPAA s'engage à fournir à la CCBA le bilan de cette action au plus tard dans les trois mois suivants la fin.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver le financement d'un Point Accueil Ecoute Jeunes sur Aubenas à destination des jeunes de l'intercommunalité portée par l'ANPAA (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie), à hauteur de 3 000 euros.
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec cette action

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 21 février 2020  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200220-DEL200220-  
29B-DE  
Date de télétransmission : 25/02/2020  
Date de réception préfecture : 25/02/2020